

lesquelles il appartiendra à l'évêque d'appeler certains au service de leurs frères, en des ministères ordonnés ou des ministères institués. En particulier le diaconat, tel que l'Église d'Occident y reconnaît actuellement la réunion de la vocation au mariage et de la vocation ordonnée. Mais, au contraire, si une communauté est spirituellement morte, on pourra lui lancer tous les appels du monde, lui faire subir les plus fortes pressions, jamais on n'en verra surgir le moindre fruit spirituel, ni la moindre vocation.

Il ne s'agit pas d'« avoir » plus ou moins de prêtres, il s'agit de savoir si nos communautés, mourantes aux yeux des hommes, sont vivantes dans l'Esprit.

Mgr Jean-Marie LUSTIGER

Jean-Marie Lustiger, né en 1926. Prêtre en 1954. Études supérieures de lettres, philosophie et théologie à la Sorbonne et au Séminaire des Carmes. Aumônier d'étudiants jusqu'en 1970, puis curé de la paroisse Sainte-Jeanne de Chantal (Paris). Évêque d'Orléans en 1979. Archevêque de Paris en 1981. Publications : *Sermons d'un curé de Paris*, Fayard, Paris, 1978 ; *PRin de vie et peuple de Dieu*, Criterion, Paris, 1981.

(Souscrivez un abonnement de soutien à Communio)

Jerome D. QUINN

L'ordination dans les Épîtres Pastorales

Les Épîtres à Timothée et à Tite montrent comment les apôtres perpétuèrent leur mission en établissant des responsables dans les communautés qu'ils avaient fondées.

LA question de l'ordination au ministère apostolique dans les épîtres pastorales (désignées ci-après par E.P.) (1) doit être située dans le cadre d'un exposé sommaire du développement de ce ministère et de la différenciation qui s'est produite en son sein au cours des deux premières générations chrétiennes (2). Les documents chrétiens de la dernière partie du premier siècle offrent des données, fragmentaires mais précieuses, qui permettent de découvrir ce que ces premières Églises et leurs docteurs croyaient à propos de l'apostolat et de la poursuite de leur tâche. Deux convictions complémentaires apparaissent comme fondamentales. L'apostolat tire son origine de la volonté de Jésus, et il est un don (charisme) et une grâce du Saint-Esprit pour la construction de l'Église.

(1) L'arrière-plan des remarques sommaires qui sont faites ci-dessous peut être trouvé dans d'autres essais que j'ai publiés. Les notes suivantes citeront ces études en utilisant la lettre de l'alphabet qui précède ci-après chacune d'entre elles. Les traductions des E.P. sont miennes.

(A) « Apostolic Ministry and Apostolic Prayer », *CBQ* 33 (1971), 479-491.

(B) « Paul's Last Captivity », *CBQ* 36 (1974), 379-385.

(C) « Ministry in the New Testament », *Biblical Studies in Contemporary Thought* (éd. M. Ward ; Somerville, MA: Greeno-Hadden, 1975), 130-160.

(D) H The Last Volume of Luke: the Relation of Luke-Acts and the PE s, *Perspectives on Luke-Acts* (éd. C. Talbert ; Edinburgh: Clark, 1978), 62-75.

(E) a *Charisma veritatis certum* : Irenaeus, *Adversus Haereses* 4, 26, 2 », *TS* 39 (1978), 520-525. IF) a The Holy Spirit in the PE », *Sin, Salvation, and the Spirit* (éd. D. Durken ; Collegeville, MN : Liturgical Press, 1979) 345-368.

(G) x pry *the Terminology for Faith, Truth, Teaching, and the Spirit in the PE: A Summary* », *Teaching Authority and Infallibility in the Church: Lutherans and Catholics in Dialogue* (éd. J. Burgess ; Minneapolis, MN: Augsburg, 1980), VI, 232-237, 342-344.

(H) « Paul's Last Captivity », *Studia Biblica 1978* (éd. E. Levingstone; Sheffield: JSNT, 1980), III, 289-299.

(I) a Jesus as Savior and Only Mediator (1 Timothy 2, 4-6) », *Foi et culture à la lumière de la Bible* (éd. Commission Biblique Pontificale ; Torino : Elle di ci, 1981), 249-260.

(J) x NT Data on Priestly Ordination », *America* 143 (51) (September 6, 1980), 94-97.

(K) x Parenthesis and the PE », *De la loi au Messie (Mélanges Cazelles)*, éd. J. Doré ; Paris : Desclée, 1981.

(2) Les conclusions résumées de Quinn, C, 158-160, sont reprises dans les paragraphes suivants. Pour éviter une lecture anachronique des EP, le groupe de termes techniques pour a sacrement » et K ordre » (y compris a ordination ») a été évité dans l'exposé qui suit (voir note 27). L'étude complète par H. von Lips, *Glaube-Gemeinde-Amt. Zum Verständnis der Ordination in den Pastoralbriefen* (Gdtingen : Vandenhoeck, 1979) doit être consultée à propos des questions brièvement discutées ici.

Le Jésus de l'Histoire a appelé des hommes, individuellement et en groupe, et particulièrement le groupe des Douze, pour partager sa tâche d'annonce de l'avènement du Règne de Dieu. Après sa résurrection, Jésus est apparu à un groupe et l'a chargé de mission. Ce groupe ne comprenait pas seulement Céphas et les Douze, mais également d'autres disciples, tels que Jacques (1 *Corinthiens* 15, 5-7 ; *Galates* 1, 17-19) et, dernier de tous, Paul (cf. 1 *Corinthiens* 9, 1 ; 15, 8 ; *Galates* 1, 17). Ces hommes étaient des « apôtres », c'est-à-dire « les hommes envoyés » par la volonté et la puissance du Seigneur ressuscité, envoyés avec l'Évangile de Jésus aux Juifs d'abord, puis aux païens (*Romains* 1, 16 ; *Galates* 2, 7-8). Leur office ou ministère était appelé *apostolé*, c'est-à-dire un apostolat ou une mission consistant à inviter des hommes et des femmes à croire (*Romains* 1, 5) à l'Évangile et ainsi à devenir une Église (3).

Il est significatif que l'apôtre reste un apôtre pour ceux qui acceptent la foi et le baptême (1 *Corinthiens* 9, 2). Son apostolat ne s'interrompt pas pour l'assemblée que sa mission a appelée à l'existence. Il doit continuer à nourrir, à conduire et à éduquer ses enfants en Christ, comme un homme doit prendre soin de la famille à laquelle il a donné naissance (1 *Corinthiens* 4, 14-15). Les lettres de Paul, précisément en tant que correspondance, constituent une extension de l'apostolat de Paul à des croyants. Il n'écrivait pas à des païens.

Depuis les premiers jours de l'apostolat, celui-ci apparaît comme un ministère qui avait la capacité de partager les tâches à lui confiées avec des hommes qui n'avaient pas vu Jésus ressuscité, qui n'avaient pas été envoyés par lui. De tels hommes annonçaient l'Évangile à des Juifs et à des païens ; ils dirigeaient la liturgie du baptême de nouveaux convertis (4), enseignaient ceux-ci et les dirigeaient au nom de l'apôtre (cf. 1 *Corinthiens* 4, 17 et 16, 10). Le partage du ministère apostolique est la matrice historique de laquelle a pris naissance la succession au ministère apostolique. Pour être un des Douze, il y avait une qualification personnelle intransmissible que le reste des apôtres ne partageait pas ; pour constituer les apôtres, il y avait, de façon pareillement intransmissible, une rencontre avec Jésus ressuscité et un envoi *en mission* par lui. Leurs collaborateurs ne bénéficiaient pas de cette rencontre constitutive. Exactement de la même manière que le fait, pour Paul, de partager l'apostolat avec les Douze, ne faisait pas de lui l'un des Douze, le fait, pour un Silvain ou un Timothée, de partager le ministère apostolique de Paul ne faisait pas d'eux des « apôtres » dans quelque sens de ce terme que ce soit (5). De façon analogue, les successeurs des apôtres sont des successeurs, non des apôtres.

Le ministère apostolique au 1^{er} siècle est déjà une réalité qui admet une différenciation. Il y a un ministère s'exerçant par des individus isolés (Pierre, Paul, Jacques, Philippe, l'épiskopos des E.P.), mais il y a aussi un ministère apostolique s'effectuant par des groupes ou des collègues à certains desquels ces mêmes individus appartiennent (les Douze, les Sept ; apôtres, prophètes, docteurs, *épiskopoi-diakonoi*). Parmi les individus aussi bien que parmi de tels collègues ministériels, une personne ou un groupe a la priorité ou la préséance sur un autre

(3) Le terme « église » (*ekklesia*) évoque l'assemblée de ceux qui sont « appelés » (*k/etoi*) par Dieu au moyen d'une mission apostolique qui leur est envoyée. C'est ainsi que l'apostole de Paul aux peins a suscité parmi les incroyants de Corinthe une *ekklesia* qu'il considère comme un sceau visible authentifiant sa mission apostolique. L'accent porté sur les personnes plutôt que sur les documents matériels garantissant l'apostolat est remarquable (cf. *Galates* 2, 8 et 1 *Corinthiens* 9, 2). Du point de vue de la seconde génération chrétienne, l'homme qui a rejoint les Douze reçoit, lors de la prière de la communauté en Actes 1, 25, la place (*topon*) de ce service et apostolat (*diakonias... kai apostoles*) (voir Quinn, C, 139-140, et J, 96-97).

(4) Cf. 2 *Corinthiens* 1, 19 et 1 *Corinthiens* 1, 14-17.

(5) Le terme « apôtre » peut être employé dans un sens élargi, non-technique, en particulier dans les contextes non polémiques (par exemple 1 *Thessaloniciens* 2, 7 et peut-être *Romains* 16, 7 ; cf. Quinn, C, 145-146).

(ainsi Pierre parmi les Douze, Paul parmi ses collaborateurs ; les *épiskopoi* avant les *diakonoi*). De plus, la différenciation et les développements semblent s'être effectués au cours du premier siècle chrétien de différentes manières et à des degrés différents dans les Églises individuelles (6).

EN s'appuyant sur cet arrière-plan, on peut poser la question ultérieure de la manière dont s'effectuait la nomination au ministère apostolique. *Comment* un homme était-il désigné pour partager le ministère des apôtres et ainsi pour « succéder » à ceux-ci ? Il est indéniablement possible qu'il y ait eu, dans des Églises différentes, des manières différentes d'amener des hommes au ministère apostolique. Cette question soulève les interrogations suivantes : comment les E.P. envisagent-elles l'entrée dans le ministère apostolique ? De quelle manière quelqu'un qui n'est pas un apôtre en vient-il à prendre part à l'apostolat ?

Une réponse à ces questions ne peut pas être séparée d'une analyse littéraire et historique des *Épîtres à Tite et à Timothée* (1^o et 2^o). Les E.P. sont d'abord remarquées sur la scène de l'histoire, précisément en tant que collection de lettres (et non comme lettres isolées). La *Lettre à Tite* ouvre la voie ; la correspondance avec Timothée suit (7). Elles déclarent émaner de l'apôtre Paul au cours de ce qui se trouve être son dernier voyage missionnaire (8). Le vocabulaire et le style de la collection sont sensiblement les mêmes d'un bout à l'autre, et notablement. Différents des dix autres lettres du Nouveau Testament qui commencent par le nom de Paul. Si les E.P. ont fait leur apparition en tant que collection, elles ont été rendues publiques, je suppose, vers l'année 85 après Jésus-Christ. A cette collection peuvent bien avoir été incorporés des envois datant des derniers jours de Paul (jusqu'en 67 après J.-C.), aussi bien que d'autres matériaux liturgiques et catéchétiques provenant de la génération chrétienne précédente. En tout cas, les E.P. traitent comme une affaire urgente la continuation de l'apostolat de Paul précisément vis-à-vis des croyants, qu'ils soient d'origine juive (comme dans *Tite*) ou païenne (comme dans 1 et 2 *Timothée*). Cette correspondance plaide en faveur d'un ministère *paulinien* dans les Églises (9). Comme l'apostolat est personnalisé en Paul, Tite et Timothée, qui avaient partagé sa mission apostolique dans la génération précédente, qui avaient été d'un certain point de vue des « frères » de Paul dans son apostolat (10), sont maintenant ses véritables enfants (cf. *Tite* 1, 4 ; 1 *Timothée* 1, 2 ; 2 *Timothée* 1, 2 et *Philippiens* 2, 22) et ses héritiers. En tant qu'hommes ayant effectivement partagé l'apostolat de Paul sans être au plein sens du terme des apôtres, ils constituent, dans les E.P., des modèles de la manière dont la mission paulinienne peut se perpétuer dans ce monde sans la présence physique de l'apôtre. Le Paul de l'histoire, à travers ses collaborateurs et à travers sa

(6) Il faut rétablir le contraste entre ministères locaux et missionnaires, ou entre ministères spontanés et institutionnels ; voir Quinn, C, 159-160, et plus récemment E. Ellis, *Prophecy and Hermeneutic in Early Christianity* (Grand Rapids : Eerdmans, 1978), 12, note 40 ; et également Bengt Holmberg, *Paul and Power* (Philadelphie : Fortress, 1980).

(7) Quinn, B, 379-385 ; D, 63-64 ; cf. Giles Constable, *Letters and Letter Collections* (Typologies des sources du Moyen Âge occidental ; Turnhout : Brepols, 1976), 11-25.

(8) Quinn, H, 290-297.

(9) Sur des éléments lexicaux et un lien possible avec l'auteur de *Lucet des Actes*, voir Quinn, D, 64-66, 70-75, et S.G. Wilson, *Luke and the Pastoral Epistles* (Londres : SPCK, 1979). Pour l'insistance sur Paul, voir Quinn, G, 235-236, et I, 249-250, 257-260.

(10) Voir E. Ellis (comme dans la note 6), 13-22 ; sur la personnalisation dans les EP, voir P. Trummer, *Die Paulus Tradition der Pastoralbriefe* (Francfort : Lang, 1978), bien que je ne sois pas d'accord sur son exposé de l'arrière-plan et de son projet.

correspondance, avait étendu sa mission à des contemporains qui n'étaient pas physiquement en sa présence. Les E.P. ne présentent pas seulement à la génération suivante une correspondance qui déclare résumer l'enseignement de l'apôtre, mais aussi les modèles d'un ministère apostolique paulinien dans les Églises.

C OMMENT un Tite ou un Timothée devient-il un collaborateur de Paul ? Comme nous l'avons indiqué plus haut, un homme était institué apôtre par la volonté et l'envoi en mission de Jésus ressuscité et par un don de l'Esprit. D'après les E.P., les hommes qui partagent le travail de l'apôtre sont à leur tour délibérément choisis par l'apôtre et désignés de manière tangible par le Saint-Esprit pour cette collaboration. La *Lettre à Tite* met toute son insistance sur le premier de ces aspects. Paul, dont la charge apostolique est fondée sur l'ordre (*épitağèn*) du Dieu sauveur, peut à son tour ordonner (*diétaxamén*) Tite, « son véritable enfant » pour instituer (*katastéséis*) des anciens dans chaque cité en Crète (*Tite* 1, 3-5). La volonté de l'apôtre concernant le nouveau ministère paulinien et toutes les catégories de chrétiens se manifeste avec insistance à travers Tite (11). Les anciens-épiscopes qu'il établit, c'est Paul qui les établit, car c'est Paul qui a lui-même spécifié les qualités permettant de discerner les candidats valables. Les moyens par lesquels Tite et les assemblées crétoises s'assureraient de ces qualifications ne sont pas spécifiés, non plus que les moyens précis que Tite emploierait « pour établir des anciens » sur le modèle paulinien. C'est seulement ici que cette phrase apparaît dans le grec biblique (12). Les parallèles les plus proches de l'emploi de ce verbe dans *Tite* se trouvent dans *Luc* et dans les *Actes*, où un supérieur établit un subordonné dans des fonctions judiciaires, administratives ou de gouvernement (*Luc* 12, 14 ; 42 ; 44 ; *Actes* 7, 10 ; 27 ; 35). Dans *Actes* 6, 3, les Sept, choisis par l'assemblée plénière des croyants à Jérusalem, doivent être établis par les Douze comme un collège pour la fonction à remplir (*chréias*). Cette nomination implique une présentation des candidats qualifiés aux apôtres et l'imposition des mains dans une réunion de prières de la communauté (*Actes* 6, 6).

Tite 1, 5 ne donne pas de détails comme les *Actes*. Les moyens spécifiques d'instituer les nouveaux anciens ne figurent pas parmi les sujets qui doivent faire l'objet de réformes dans les assemblées de chrétiens juifs. Le souci est plutôt que ce ministère prenne part à la mission paulinienne et ait un caractère paulinien. La nomination par Tite doit répondre à cette préoccupation. Ceux qui sont nommés sont appelés *anciens* dans une phrase et *épiscopes* (13) dans la suivante, probablement parce que deux listes traditionnelles de qualités requises pour avoir part au ministère apostolique ont été combinées (14). L'auteur des E.P. a considéré

(11) En *1 Timothée* 5, Paul s'adresse quatre fois à Timothée à la deuxième personne du singulier et il le fait à chaque tournant de la lettre (voir en particulier *2 Timothée* 1, 15).

(12) *1 Clement* 54, 2 parle d'anciens établis dans l'assemblée, et il emploie régulièrement le verbe « installer » à propos d'épiscopes et de diacres (42, 4-5 ; 44, 2-3). L'emploi du verbe dans la strate maccabéenne des Septante et dans *l'Épître aux Hébreux* (5, 1 ; 7, 28 ; 8, 3) pour établir des (grands-) prêtres est notable.

(13) Sur le caractère générique particulier que présente ici le terme *episkopos*, voir J. Meier « *Presbyterosin the PE* », *CBQ* 35 (1973), 337-339. Le Paul de rhodoire s'adresse aux *episkopoi* parmi ceux qu'il a convertis à Philippe (*Philippiens* 1, 1); voir Quinn, C, 154-155.

(14) Ceci est suggéré par le mot « irréprochable » (*anegkletos*) de 1, 6-7, qui est employé deux fois. La première liste a probablement un amère-plan chrétien juif, et la seconde, son origine dans une assemblée de convertis venant à la fois du judaïsme et du paganisme. Les titres originellement différents font leur apparition dans des milieux différents (par exemple les vertus domestiques par opposition aux vertus individuelles) reflètent ce que les assemblées attendent de leurs ministres.

les deux titres comme pratiquement synonymes eu égard à ses objectifs, et ces titres donnent peu de lumière sur la manière précise dont s'effectuait l'intronisation dans ce ministère. Le terme *presbytéros* lui-même et les qualités figurant dans la première liste (1, 6) présupposent un homme assez âgé pour avoir de grands enfants, mais on ne devient pas un *ancien* du seul fait que l'on devient âgé.. De même, les listes éthiques de 1, 7-8 n'impliquent pas que l'acquisition de vertus signifie *ipso facto* l'acquisition du presbytérat. De plus, tous ceux qui sont nommés sont certainement appelés à enseigner, et à enseigner suivant le modèle paulinien (15). Cependant, ils deviennent *anciens* non pas parce qu'ils ont appris un catéchisme paulinien, mais parce qu'ils ont été établis sur l'ordre personnel de Paul par Tite, le collaborateur de Paul (16).

Si les assemblées de chrétiens juifs doivent avoir un ministère apostolique nettement paulinien (et la *Lettre à Tite* ne laisse place à aucun doute à ce sujet), qu'est-ce qui rend ce ministère spécifiquement paulinien ? La seconde partie des E.P., la correspondance avec Timothée, offre la base de la réponse à cette question. De même que Tite, envoyé par l'apôtre, puis rappelé auprès de lui (*Tite* 1, 5 ; 3, 12), faisait la liaison entre Paul et les chrétiens juifs de Crète, de même, dans la dernière partie de cette correspondance, Timothée est celui qui est laissé à Ephèse et ensuite invité à revenir auprès de Paul (*1 Timothée* 1, 3 ; *2 Timothée* 4, 9 ; 21). Pour ces chrétiens d'Ephèse, Paul est catégoriquement « le docteur des nations dans la foi et la vérité » (*1 Timothée* 2, 7) (17). Leur origine païenne prédominante est ainsi impliquée (18), bien que la correspondance semble tenir compte aussi d'un élément chrétien juif. Peut-être devons-nous envisager une Église locale comportant plusieurs assemblées, c'est-à-dire des « Églises domestiques », dont une au moins serait sous le patronage de chrétiens juifs (cf. *2 Timothée* 4, 19) (19). Contrairement à Tite, Timothée n'est pas ordonné pour établir des ministères pauliniens dans ces assemblées. De tels ministères sont plutôt supposés exister, et l'attention se concentre maintenant plus étroitement sur la manière dont ils ont été établis.

LA relation modèle reste celle entre Paul et son collaborateur, qui est maintenant son « véritable enfant », son « enfant bien-aimé », Timothée (*1 Timothée* 1, 2 ; *2 Timothée* 1, 2). Comme dans le cas de Tite, la volonté et l'ordre de Paul inaugurent et dirigent le travail de l'homme qui partage son apostolat (cf. *1 Timothée* 1, 3 ; 18 ; 3, 14-15 ; 4, 11-13, etc.). Mais des éléments apparaissent maintenant, qui étaient seulement implicites dans *Tite*, où Paul était simplement « apôtre de Jésus-Christ » (*Tite* 1, 1). Les prières d'actions de grâces qui ouvrent chaque partie de la correspondance avec Timothée font explicitement mémoire de la « conversion-vocation » en vertu de laquelle Paul est entré dans son ministère

(15) *The* 1, 9 ; cf. Quinn, G, 235-236 ; au contraire, dans l'ordonnancement de l'Église mentionné dans *1 Timothée* 5, 17, tous les anciens ont à *présider*, mais pas tous à enseigner.

(16) Le caractère fortement personnel du choix doit être noté. De plus, le verbe *kathistanai* insiste sur le fait ou l'état de choses réel qui résulte de la décision intérieure et de la volonté du sujet qui a institué » (cf. A. Oepke, *TDNT* 3, 445).

(17) Cf. *2 Timothée* 4, 17 et la profession de foi sous forme d'hymne de *1 Timothée* 3, 16 (cf. Quinn, F, 353354).

(18) Les noms personnels d'Onesiphorus, Hymenaeus, Alexandre, Phygelus, Philetus et Hermogène sont suggestifs à cet égard. Voir aussi *1 Timothée* Z 4 ; 4, 10 ; 5, 8.

(19) Dans cette hypothèse, la « première Église chrétienne à Ephèse », mentionnée ici pour la première fois, était l'Église chrétienne juive qui se réunissait dans la maison des Juifs convertis Aquilas et Prisca (cf. *Romains* 16, 3-5 a et *Actes* 18, 2-3, 18-19, 26). A propos des Églises domestiques, voir A.J. Malherbe, *Social Aspects of Early Christianity* (Baton Rouge : Université de Louisiane, 1977), 68-70 et autres études citées dans cet ouvrage.

(*diakonia*)(20) comme quelqu'un envoyé par Jésus ressuscité (cf. 1 *Timothée* 1, 12-14 et 2 *Timothée* 1, 8 b-11). La dernière prière se termine par une référence au rôle du « Saint-Esprit qui habite en nous » dans le ministère de l'apôtre et de son collaborateur (2 *Timothée* 1, 14). Si c'est Tite qui insiste avec le plus de force sur le rôle joué par la volonté de Paul dans le partage de son ministère apostolique, c'est la correspondance au nom de Timothée qui met l'accent sur la manière dont le Saint-Esprit conduit Timothée à ce ministère. Le cadre dans lequel l'Esprit désigne Timothée est celui du culte public, la liturgie chrétienne (21). L'« oeuvre du peuple » de Dieu, celle qui vient en premier et qui lui est propre, c'est l'amour sans réserve de Dieu (cf. *Marc* 12, 28-30), un amour qui a son expression privilégiée dans la prière officielle de l'Église (22). Pour le chrétien croyant, l'amour véritable de Dieu et par suite la prière véritable dépendent toujours de l'initiative de Dieu lors de sa révélation. C'est lui qui parle le premier, qui agit le premier, qui aime le premier (23). Ainsi, lorsque se produit l'introduction de Timothée dans le ministère apostolique, il y a une intervention préalable de ceux qui, ayant des dons prophétiques (1 *Timothée* 1, 18-19; cf. 4, 14), le désignent au nom de Dieu pour cette tâche. Un collège d'anciens est supposé présider cette assemblée pour la prière officielle (24). L'intervention prophétique peut être venue de l'un d'entre eux au moment où il a prononcé « une parole d'encouragement » basée sur les paroles de l'Ancien Testament qui venaient d'être lues publiquement (25). Pour les E.P., les « Saintes lettres » de toutes les Écritures d'Israël sont elles-mêmes un don de l'Esprit (*théopneustos*) et sont efficaces pour instruire « l'homme de Dieu » (2 *Timothée* 3, 15-17). Cette dernière phrase (26) désignait Timothée dans l'office de prédication de 1 *Timothée* 6, 11-16; un passage qui peut bien avoir émané du genre de liturgie d'ordination envisagé dans 1 *Timothée* 4, 14 (27). Particulièrement notable est l'insistance particulière mise sur la bonne conduite qui doit caractériser « l'homme de Dieu », une insistance qui devient presque écrasante dans les listes de qualités éthiques requises au préalable de ceux avec qui un Tite (*Tite* 1, 5-9) et un Timothée (1 *Timothée* 3, 1 b-13 ; 5, 17-22 ; 2 *Timothée* 2, 2) partageaient leur ministère. Il n'y a pas là de moralisme superficiel ni d'idéalisme utopique. Les qualités terre à terre, réalistes, pratiques que ces listes et ces fonctions d'enseignement présentent sont

(20) Le groupe de mots dérivés de *diakon* n'apparaît pas dans *Tite*, peut-être parce que cette terminologie ne convenait pas aux chrétiens juifs (c'est ainsi que ce groupe apparaît seulement dix fois dans la Septante, et seulement dans quatre livres). Dans la correspondance de Timothée, cette terminologie est générique, mais en train de devenir technique et officielle : comparer la manière dont il est parlé d'Onesiphorus (cf. le verbe *diakonein* : 2 *Timothée* 1, 18 et note 18 ci-dessus) dans une note personnelle, avec le sens officiel que prend *diakonos* dans l'ordonnement de l'Église mentionné en 1 *Timothée* 3, 8 ; 10, 12-13 [cf. Quinn, I, 250 ; J, 94, 97].

(21) Quinn, F, 359-353 est l'amère-plan pour le résumé présenté ici.

(22) Quinn, A, 481-483.

(23) Voir *Tite* 2, 11-14 ; 3, 3-7 qui semble se rapporter à la célébration de la liturgie du baptême (cf. Quinn, F, 347-353), ainsi que les prières placées sur les lèvres de Paul dans la correspondance de Timothée (par exemple 1 *Timothée* 1, 12-14; 2 *Timothée* 1, 9).

(24) Voir note 15.

(25) Les EP ne parlent pas des « prophètes » comme d'un groupe ou d'un « ordre » dans l'assemblée ; la fonction désignée comme *paraklein* est attribuée seulement à Paul, ses collaborateurs, et ceux qui partagent leur ministère (*Tite* 1, 9 ; 2, 6, 15 ; 1 *Timothée* 1, 3 ; 2, 1 ; 5, 1 ; 6, 2). Sur l'ordonnement de la liturgie dans 1 *Timothée* 4, 13, voir Quinn, F ; 360. A propos de *paraklésis* du Saint-Esprit, par lequel « l'Église se multipliait », voir *Actes* 9, 31 ; dans la liturgie de la synagogue, après les lectures scripturaires, un *logos parakieseos* est demandé à Paul en *Actes* 13, 15. Dans les EP, le contenu de la *paraklésis* correspond au contenu de l'ordonnement de l'Église de 1 *Timothée* 2, 1-3, 13, et ainsi il englobe le culte public, la direction des adorateurs et les qualités nécessaires pour les ministres qui président au culte et ceux qui les assistent.

(26) Cf. 2 *Pierre* 1, 21. Sur l'usage de l'Ancien Testament, voir N. Bratsiotis, « is », *TDOT*, 1, 233-235.

(27) Voir E. Kêsemann, « Das Formuler einer neustestamentlichen Ordinationsparänese a, *Neu Testamentliche Studien für R. Bultmann* (éd. W. Eltester ; Berlin : A. Töpelmann, 1954), 261-268. A propos de la terminologie pour ordre, ordonner, etc., voir P. Van Benedin, *Aux origines d'une terminologie sacramentelle* :

des exigences irréfutables de l'Esprit (28). L'homme de Dieu doit être un homme de l'Esprit (voir *Osée* 9, 7 b et *Michée* 3, 8), et dans la tradition paulinienne le « ministère de l'Esprit » (2 *Corinthiens* 3, 8) apostolique est enrichi et rendu plus crédible non par des dons et des talents purement humains, mais par les dons de l'Esprit de Dieu (cf. 1 *Corinthiens* 2, 4-5). Au regard de cette tradition, ce que nous appelons vertus est le fruit de l'Esprit (cf. *Galates* 5, 22-23), et c'est ainsi que Dieu donne à celui qui partage le ministère paulinien « non pas un esprit de peur, mais un esprit de force, d'amour et de sagesse » (29) (2 *Timothée* 1, 7). Les exigences de l'Esprit sont dans toute l'Écriture ; elles sont dans l'enseignement paulinien. Ceux qui introduisent un homme dans le ministère apostolique doivent, au nom de l'Esprit, commencer par exiger et discerner (cf. 1 *Timothée* 3, 10 ; 5, 22) le fruit de l'Esprit dans la vie personnelle quotidienne du candidat. Ce discernement des esprits trouve son expression publique finale dans la prière prophétique instantane (*paraklésis*) qui fait partie de la prière publique chrétienne pour l'homme qui doit recevoir le charisme supplémentaire de l'Esprit par lequel il aura part au ministère paulinien.

DANS ce cadre liturgique, Dieu exauce la prière de son peuple (30) et accorde le charisme pour un ministère apostolique. Le charisme est conféré par l'imposition des mains d'un collège d'anciens; il est conféré par l'imposition des deux mains de Paul (cf. 1 *Timothée* 4, 14 ; 2 *Timothée* 1, 6) (31). Le Timothée qui a été ainsi introduit de façon tangible dans un ministère apostolique doit le partager à son tour de la même manière (1 *Timothée* 5, 22) (32). Pour l'auteur des E.P. ce geste privilégié est associé à la tradition chrétienne juive (c'est-à-dire les *anciens*) et est lié de façon insistante à la figure de Paul (33). Cependant, une imposition des mains n'est en aucune manière un geste compréhensible immédiatement et sans ambiguïté (34). Dans le monde juif ancien, par exemple, les mains étaient posées sur une autre personne pour signifier la guérison ou une consécration à quelque tâche (35). En fait, l'hébreu emploie les verbes dérivés de *Symlyst* pour le geste de bénédiction dans lequel la main est simplement posée sur la tête d'un autre, et une

(28) Voir Quinn, K.

(29) A l'opposé, voir 2 *Timothée* 3, 1-5 concernant ceux qui conservent les formes de la piété mais sans sa puissance (c'est-à-dire sans l'Esprit) et dont les vices illustrent l'oracle prophétique qui ouvre le passage.

(30) Le Nouveau Testament insiste sur la puissance de la prière chrétienne, et cette puissance a été discernée avant tout dans les prières liturgiques qui en vinrent à être appelées « sacrements ». Ce sont les prières de son peuple auxquelles Dieu dit toujours « oui » ; mais justement, en tant que prières, elles sont des demandes pour ce que l'assemblée en tant que telle ne possède pas elle-même et que Dieu seul peut donner.

(31) Voir Quinn, F ; 360-361 ; G, 236-237 ; et E, 520-525, sur l'usage de *charisma* pour désigner l'ordination presbytérale dans le latin chrétien.

(32) N'en déplaise au P. Galtier qui a soutenu que cette imposition des mains a été pratiquée dans la liturgie sacramentelle de la réconciliation ; pour des références et une critique, voir J. Meier (cité note 13), 330-331.

(33) Jusqu'ici, je n'ai pas trouvé de référence au second siècle qui relierait ces passages de *Timothée avec ce que nous appelons ordination, soit épiscopale, soit presbytérale, soit diaconale*. Dans cet ensemble sacramentel que nous appelons ordre (s) saint (s), le même geste se fait dans les trois cas ; la prière qui accompagne diffère et a un différé d'âge en âge, mais c'est la prière qui spécifie le but que doit atteindre le geste (voir E. Ferguson, « L'imposition des mains : sa signification dans l'ordination », *JTS* 26 (1975), 5-6).

(34) Voir J. Coppens, *L'imposition des mains* (Paris : Gabalda, 1925) ; « Imposition of Hands », *NCE* 7, 401-403 ; et, plus récemment, « L'imposition... dans les Actes... a, *Les Actes des Apôtres* (éd. J. Kremer ; Gembloux : Ducloot, 1979), 405-438.

(35) Voir D. Daube, « The Laying On of Hands », *The NT and Rabbinic Judaism*, (New York : Arno, 1973, nouvelle édition), 224-246, et la critique de E. Ferguson dans l'article cité note 33. *Smk* se réfère dans une vingtaine de passages à une pression des mains sur une victime destinée au sacrifice, et à l'imposition des mains sur les Lévites en *Nombres* 8, 10.

racine tout à fait différente, *smk*, pour l'action d'exercer une forte pression avec les mains et de les appuyer sur la tête de la personne (agenouillée) qu'il s'agit de guérir ou de désigner pour une tâche spéciale. La signification et la finalité du geste sont spécifiées dans la prière qui l'accompagne (36). La signification originelle de la forte pression n'est plus explicite dans les documents qui nous restent (37), et la distinction que faisait l'hébreu entre poser les mains et les presser a disparu quand ces notions ont été traduites en grec (38). La consécration totale qu'impliquait l'imposition des mains a trouvé dans les E.P. une expression positive dans une vie ministérielle entièrement vouée à répondre à l'Esprit dans « la force, l'amour et la sagesse » (2 *Timothée* 1, 7). Les mêmes dons de l'Esprit qui avaient conduit à choisir un Timothée pour partager le ministère de Paul demeurent après l'imposition des mains comme la base indispensable pour continuer l'enseignement de Paul (cf. 1 *Timothée* 4, 11-12, 15-16 ; 6, 11-12 ; 2 *Timothée* 2, 3-7, 22-25) (39).

Ce qui est vrai du modèle constitué par le Timothée (ou le Tite) des E.P. doit être vrai de ces *anciens*, de ces évêques et de ces diacres qui à leur tour partagent son ministère. Eux aussi doivent être choisis par Paul : ils doivent être choisis par l'Esprit, comme cela se voit dans le genre de vie qu'ils mènent. Un cadre spécial de prière officielle chrétienne et l'imposition des mains par des hommes qui partagent déjà le ministère apostolique, tels sont pour les E.P. les moyens privilégiés par lesquels ce ministère est conféré (40). Il est remarquable que, dans les E.P., il y ait une différenciation dans le ministère apostolique suivant qu'il est exercé par des groupes ou des collègues ayant des titres différents. Les assemblées chrétiennes juives semblent avoir eu un ministère d'anciens, dont au moins certains sont appelés *épiskopoi*. Les Églises issues principalement de la gentilité avaient un *épiskopos* avec des diacres. La terminologie encore fluide qui désigne ces catégories de ministres ne nous aide pas autant à retrouver leurs fonctions que l'ensemble cohérent d'images que les E.P. emploient pour « l'Église du Dieu vivant », qui est conçue comme « la maison de Dieu » (1 *Timothée* 3, 15). La famille, au sens extensif donné à ce mot par l'ancien monde, est proposée comme modèle et parabole d'une Église qui est liée dans la foi et la loyauté au Père vivant (41), qui a accordé la vie à ceux qui sont maintenant ses fils et filles. Dans cette famille, certains des fils sont des *anciens-épiskopoi*, et donc des « intendants » (*oikonomoi*, cf. *Tite* 1, 7), des hommes qui représentent de façon visible le Père et qui relèvent de Lui. Les vertus éprouvées de la vie de la famille chrétienne sont les critères proposés pour choisir ces hommes

(36) Dans *Genèse* 20, 21-22.29, *smk* désigne l'imposition des mains en vue de guérir ; la prière d'Abraham est l'accompagnement du geste qui a pour but de délivrer la pharaon d'un esprit mauvais qui mettait sa vie en danger ; l'idée semble être que la pharaon reçoit un esprit saint pour prolonger sa vie (sur tout le passage, voir J. Fitzmyer, *The Genesis Apocryphon of Qumran Cave, 1* (Rome : PB1, 1971 (2)), 130-141).

(37) Peut-être entrevoyons-nous quelque chose de son origine dans ces tombes du second millénaire où de beaux récipients en bronze ont été, tout à fait délibérément, pressés, aplatis et comprimés ensemble pour pouvoir entrer dans un tombeau qui aurait pu facilement avoir été fait plus grand. Les hommes de l'époque s'assuraient ainsi que ce qui appartenait à une personne dans un autre ordre de choses (et dans le cas présent au défunt se trouvant désormais dans le monde de la mort) ne serait plus jamais utilisé en ce monde. Le récipient ainsi comprimé signifiait de façon tangible que cet objet appartenait totalement et irrévocablement à une autre personne, pour un autre usage, dans un autre monde (voir la thèse non publiée, présentée à l'Université du Minnesota par N.A.C. Wilkie, « A Tholos Tomb at Nichoria » (1975), 104-105, 114-118).

(38) Ceci ne veut pas dire que la distinction entre les actions d'ordination et de bénédiction ne se soit pas maintenue sans qu'il y ait de mention verbale de ce fait.

(39) Quinn, G, 236-237.

(40) Seul le *Livre des Actes* décrit une imposition des mains qui corresponde au geste indiqué dans la correspondance de Timothée (voir Quinn, F, 360, et J. Coppens, cité note 34).

(41) Cf. 1 *Timothée* 6, 12-13, rappelant que l'expression « le Dieu vivant » apparaît dans des contextes qui impliquent l'adoration ; voir A.J. Malherbe, cité note 19, à propos de l'Église domestique, spécialement son « The Inhospitality of Diotrophes », *God's Christ and His People* (éd. J. Jervell ; Oslo : Universitetsforlaget, 1977), 223-225.

qui partagent le ministère paulinien (*Tite* 1, 6). Un père qui n'a pas bien gouverné sa propre maison ne peut pas gouverner une Église (1 *Timothée* 3, 4-5) (42). Quelqu'un qui partage le ministère de Paul doit se conduire avec ses frères dans la foi de manière dont de bons membres d'une famille se comportent les uns vis-à-vis des autres (cf. 1 *Timothée* 5, 1-2 et 6, 1-2 ; *Tite* 2, 6-9). Gouverner sa maison, c'est présider le culte du « Dieu vivant », c'est-à-dire la confession publique de l'amour du Père. Dans ce cadre de prière liturgique, l'apparition du ministère diaconal devient plus claire, car la profession publique de l'amour de Dieu par la foi chrétienne doit se manifester dans l'attention et l'assistance apportées au prochain (43). En tout cas, l'idée de gouverner une maison de façon responsable, représentative, suggère l'édification de ce foyer, non seulement en donnant naissance à de nouveaux membres de cette famille, mais aussi en nourrissant et éduquant ses membres et en dirigeant leurs vies. Tel est le rôle auquel le charisme de l'Esprit et l'imposition des mains préparent celui qui préside l'Église du Dieu vivant.

Jerome D. QUINN

(traduit de l'américain par Jacques Keller)
(titre original : « Ordination in the Pastoral Epistles »)

(42) Un certain matérialisme herméneutique devrait être évité ; ce n'est pas le mariage comme tel ou la génération biologique d'enfants qui constituent ici les critères (ou en 1 *Timothée* 2, 15 pour le sujet qui y est traité) ; ce sont les vertus visibles, nécessaires pour travailler en lien étroit avec d'autres personnes dans un contexte social.

(43) Certaines des vertus requises au préalable pour la fonction diaconale dans 1 *Timothée* 3, 8-13 peuvent impliquer de tels actes de charité ; ils sont tout à fait explicites dans la liturgie envisagée par Justin, *Apologie* 67.

Jerome D. Quinn, né en 1927 à Lichtfield, Minnesota (États-Unis). Prêtre en 1951. Depuis 1961, professeur d'exégèse du Nouveau Testament, Saint Paul Seminar, Minnesota. Depuis 1978, membre de la commission biblique pontificale.